

**Communiqué de l'AFEP,
Mercredi 10 mars 2021**

Face aux récentes polémiques soulevées et entretenues par la ministre Frédérique Vidal, l'AFEP rappelle son attachement aux libertés académiques comme à la régulation professionnelle collégiale et nationale qu'assure le CNU. L'affirmation de ce principe de régulation ne vaut évidemment pas dédouanement des problèmes sérieux que pose son fonctionnement effectif, notamment en section économie (section 05), comme l'AFEP l'a maintes fois dénoncé.

L'AFEP prend acte de l'annonce par la ministre d'un financement accru du pluralisme, en particulier en économie, par l'accroissement du nombre de contrats doctoraux ([dépêche AEF n° 647628](#) du 4 mars 2021) : "garder la capacité de porter tous les courants de pensée" grâce à 700 contrats doctoraux supplémentaires donnant "la possibilité de pouvoir financer des thèses sur tous les sujets". L'AFEP sera particulièrement vigilante sur la mise en œuvre effective de ce point et rappelle que promouvoir les recherches doctorales suppose des recrutements statutaires d'enseignants-chercheurs en capacité d'encadrer les thèses.